

ENSEIGNEMENT

Compte-rendu des délégués de la Ville dans les conseils d'école et bilan de l'action municipale pour l'année scolaire 2005-2006

Information

EXPOSE DES MOTIFS

SOMMAIRE

Préambule

1- Renforcer l'implication de la Municipalité dans les Conseils d'école

1.1- Cadre juridique et réglementaire des conseils d'école

1.1.1- Composition du conseil d'école

1.1.2- Attributions du conseil d'école

1.1.3- Fonctionnement

- Réunion du conseil
- Ordre du jour

1.2- Les conseillers municipaux délégués

1.2.1- Désignation

1.2.2- Préparation des conseils d'école

- Courriers
- Réunions d'informations
- Dossier spécifique

1.2.3- Participation aux projets spécifiques et aux visites travaux

- Projets spécifiques
- Visites travaux

1.2.4- Participation à la vie de l'école

2- Développer un partenariat approfondi et constructif avec la communauté scolaire

2.1- Parents d'élèves

2.1.1- Parents d'élèves élus

- Elections
- Relations avec la Municipalité

2.1.2- La Fcpe

2.2- L'Education Nationale

2.2.1- Réunions ponctuelles avec l'IEN

2.2.2- Réunions trimestrielles avec les directions d'école

2.3- Collectifs thématiques avec l'ensemble de la communauté éducative

2.4- Concertations ponctuelles

2.5- Les acteurs de terrain

2.5.1- Réunions "partenariales Cel" des intervenants éducatifs

2.5.2- Conférences de secteurs

2.5.3- Stage inter-partenarial

3- Adapter l'offre scolaire et de loisirs aux évolutions de la Ville et des besoins pédagogiques

3.1- Mise en adéquation des capacités d'accueil

3.1.1- Evolution des effectifs

- Effectifs maternels
- Effectifs élémentaires
- Nouveaux logements

3.1.2- Mise en adéquation des capacités d'accueil

- L'accueil des 2,5 ans
- Projets
- Etudes

3.2- Sectorisation scolaire

3.2.1- Sectorisation primaire

- Refonte des secteurs scolaires
- Adaptation permanente
- Dérogations

3.2.2- Sectorisation secondaire (collèges)

3.2.3- Evitement

3.3- Améliorer les conditions d'accueil dans les équipements scolaires et de loisirs

3.3.1- Immobilier : entretien et maintenance

- Gros travaux
- Petits travaux

3.3.2- Mobilier : nouveau ou renouvellement

4- Financer et enrichir l'action éducative sur le temps scolaire

4.1- Moyens humains

4.2- Aide aux familles

4.2.1- Transport des enfants handicapés et de classes spécialisées

4.2.2- Dictionnaires, pochettes de fournitures scolaires (facultatif)

4.3- Moyens pédagogiques en 2006

4.3.1- Aide financière directe

- **Crédit élèves** (dépense obligatoire)
- **Crédit photocopies**
- **Aide aux projets** (facultative)
- **Contribution aux écoles privées**

4.3.2- Aide matérielle

- **Accès aux nouvelles technologies** (aide facultative)
- **Mise à disposition de cars et de navettes** (aide facultative)
- **Matériel pour les fêtes d'école** (aide facultative)
- **Autres interventions**

4.3.3- Contribution pédagogique

- **Classes de Pleine Nature** (contribution facultative)
- **Partenariat culturel Ville école** (contribution facultative)
- **Partenariat sportif** (obligatoire et facultatif)
- **Diverses actions de sensibilisation**
- **Interventions d'associations** soutenues par la Municipalité sur le temps scolaire

- USPP

5- Assurer une action éducative sur les temps périscolaires

5.1- Interclasse : repas et temps hors repas

5.1.1- Responsabilité

5.1.2- Horaires

- Interclasse maternel
- Interclasse élémentaire

5.1.3- Fréquentation

- Evolution du nombre de repas servis dans les écoles maternelles et élémentaires (enfants et adultes) et fréquentation
- Ecoles élémentaires
- Ecoles maternelles

5.1.4- Tarifs et coûts

5.2- Accueils du matin et du soir

5.2.1- Accueil du matin et du soir maternel

5.2.2- Accueil matin élémentaire

5.3- Etudes surveillées et accompagnement à la scolarité

5.3.1- Etudes surveillées

5.3.2- Accompagnement à la scolarité

5.4- Animations de quartier

L'action de la Ville en direction de l'école est essentiellement reliée aux enjeux 1, 2, 4 du Projet de Ville à savoir :

- 1- la démocratie participative**
- 2- une ville solidaire**
- 3- l'accès aux savoirs, aux connaissances.**

Elle s'efforce de répondre aux orientations politiques et objectifs suivants :

- I - Lutter contre les exclusions, combattre les inégalités.**
- II - Favoriser la réussite de tous les enfants : épanouissement, capacités individuelles, autonomie, curiosité, esprit critique, inventivité, communication, initiatives individuelles et collectives, santé morale et physique.**
- III – Construire l'école de la réussite.**
- IV – Créer les conditions d'un bien vivre ensemble : culture de la paix, apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté, contribution à la socialisation de l'enfant.**
- V - Développer la démocratie participative : faire évoluer les outils démocratiques.**

Depuis 3 ans, chaque année, un bilan des conseils d'écoles est présenté au Conseil municipal à partir des comptes-rendus rédigés par les Directions d'écoles. Ils reprennent pour chaque année scolaire et pour chaque école les ordres du jour et les problématiques soulevées. Cette année, nous vous présentons un bilan exhaustif, donc plus complet, de l'action municipale en direction des enfants scolarisés et des écoles.

En 2005-2006, la Ville comprenait 13 écoles maternelles et 12 écoles élémentaires publiques.

4865 élèves de 2 à 12 ans y étaient scolarisés : 2172 élèves scolarisés en maternelle dans 89 classes, 2693 élèves en élémentaire répartis dans 117 classes banales et 6 classes spécialisées (Clis, Clin, Clad).

Les moyennes des effectifs par classe variaient de 23,5 à 29 élèves en maternelle et de 20,1 à 25,8 en élémentaire.

Les normes de l'Education Nationale sont en maternelle de 30 et de 25 (REP et ZEP), en élémentaire de 27,5 et de 23,5 (ZEP) de 24 (REP).

Ecoles classées en ZEP : M. Thorez, A. Makarenko, Orme au Chat, D. September, G. Péri, I. Joliot Curie, J. Prévert.

Ecoles classées en REP : M. Robespierre, P. Langevin, H. Barbusse.

Autres écoles (dites banales) : D. Casanova, A. Einstein, J. Solomon.

Collèges classés en ZEP : Molière, H. Wallon, Politzer, R. Rolland.

L'augmentation des effectifs scolaires a permis deux ouvertures de classes en maternelle, à D. September et à P. Langevin, ainsi que trois ouvertures de classes en élémentaire, à J. Solomon, M. Thorez B et D. September, par contre deux classes ont été fermées en élémentaire à A. Makarenko et P. Langevin.

Deux écoles privées sont présentes à Ivry : Jean XXIII et Notre Dame de l'Espérance.

1- Renforcer l'implication de la Municipalité dans les Conseils d'école

1.1- Cadre juridique et réglementaire des conseils d'école

Le conseil d'école est constitué dans chaque école maternelle ou élémentaire pour l'année scolaire.

1.1.1- Composition du conseil d'école

Le conseil d'école est présidé par le directeur. Les autres membres sont :

- Les enseignants de chaque classe de l'école, y compris les enseignants remplaçants en fonction sur l'école au moment du conseil.
- Les représentants des parents d'élèves élus en nombre égal à celui des classes de l'école.
- Le Maire ou son représentant.
- Le conseiller municipal chargé des affaires scolaires ou son représentant.
- Le délégué départemental de l'Education Nationale (DDEN).
- Un des membres du réseau d'aides spécialisées (RASED).
- L'inspecteur de l'Education Nationale (IEN) de la circonscription, membre de droit.

Peuvent y assister avec voix consultative les professionnels intervenant dans l'école : services médicaux, sociaux, municipaux ...

Selon l'ordre du jour et chaque fois que possible, le responsable de site ou le responsable du centre de loisirs est présent aux conseils d'écoles.

Le directeur, après avis du conseil d'école, peut inviter toute personne dont la consultation est jugée utile selon l'ordre du jour.

Certains élus délégués sont titulaires et/ou suppléants sur deux écoles. Si les conseils d'écoles sont programmés à la même date, il ne leur est pas possible d'assister aux deux conseils en même temps. Ce problème se pose régulièrement lors des premiers conseils d'écoles de l'année scolaire, convoqués pour la plupart, le même jour.

1.1.2- Attributions du conseil d'école

- Il vote le règlement intérieur
- Il établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- Dans le cadre du projet d'école, il donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école : l'utilisation des moyens alloués à l'école, la restauration scolaire, les actions pédagogiques, les activités périscolaires, la protection et la sécurité des enfants.
- Il est consulté sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

- Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

En outre, une information doit être donnée au sein du Conseil d'école sur :

- La composition des classes,
- L'organisation des aides spécialisées,
- Les principes de choix des manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers.

1.1.3- Fonctionnement

➤ Réunion du conseil

Le conseil se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent la proclamation des résultats aux élections des parents d'élèves (6 heures annuellement doivent être consacrées aux conseils d'écoles).

En réalité, le premier conseil d'école est généralement réuni le samedi banalisé qui suit l'élection des parents d'élèves.

Il peut être réuni à la demande du directeur, du Maire ou de la moitié de ses membres. Dans tous les cas, le directeur convoque et propose l'ordre du jour.

L'ordre du jour doit être adressé au moins 8 jours avant la date des réunions aux membres du conseil.

Dans les faits, celui-ci n'est pas toujours transmis dans les 8 jours qui précèdent le conseil d'école, ce qui pose des difficultés de préparation à la Municipalité. En effet, d'une part, les élus délégués au conseil d'école doivent être prévenus suffisamment à l'avance pour se rendre disponibles, d'autre part, le service Enseignement doit avoir le temps de préparer, à l'attention de l'élu délégué, un dossier apportant des éléments d'information sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Concernant la présence des élus délégués, le service Enseignement s'enquiert de la date avant de recevoir l'ordre du jour afin de pouvoir les prévenir le plus tôt possible et certaines directions d'école, soucieuses de la participation d'un élu, contactent ce dernier et choisissent avec lui la date du conseil.

Un compte-rendu établi par le secrétaire de séance doit être envoyé à l'IEN, au Maire et à chacun des membres du conseil.

Les écoles n'envoient pas toujours de compte-rendu. En revanche, certains élus rédigent une note sur les conseils d'école auxquels ils ont assisté.

Certaines directions se plaignent de l'absence d'un représentant de la Ville dans les conseils ou de leur manque de réponse sur certains points. Or leur présence et préparation dépendent en partie de la réception des dates et des ordres du jour suffisamment à l'avance.

Afin de pallier l'arrivée tardive des ordres du jour et l'absence de comptes-rendus, nous adresserons un courrier aux directions d'écoles pour leur rappeler leurs obligations.

➤ Ordre du jour

L'ordre du jour est établi par le président et les parents d'élèves. La Municipalité peut également y inscrire des questions.

En 2005-2006, la Ville a demandé l'inscription des points suivants : amélioration de l'interclasse et bilan du partenariat culturel. Ces points ont été inscrits à l'ordre du jour de la majorité des conseils.

Dans la majorité des cas, les ordres du jour sont établis en fonction de l'actualité de l'école où se mélangent des points sur la pédagogie et d'autres à l'attention de la Municipalité. Rares sont ceux qui ne traitent que de pédagogie. Certaines écoles répartissent les questions à traiter selon deux catégories : points soulevés par les parents, points soulevés par l'école ou questions à la Municipalité et questions scolaires. D'autres ne posent pas de question en sous catégories car la quasi-totalité des questions est adressée à la Municipalité. Par conséquent, il est difficile de connaître les activités proposées aux élèves et l'on peut s'interroger sur la mission réelle du conseil d'école.

D'ailleurs, à la lecture des comptes-rendus, on constate, d'une école à une autre, des différences dans les objectifs attribués aux conseils et dans le rôle que ses membres souhaitent lui faire jouer.

La Ville est attachée à ce qu'en plus de ses obligations soient aussi abordés les aspects qui relèvent de sa politique municipale visant à favoriser la réussite de tous les enfants (classes de pleine nature, partenariat culturel, interclasse...).

Elle continuera donc à proposer l'inscription de points à l'ordre du jour des conseils d'école.

1.2- Les conseillers municipaux délégués

1.2.1- Désignation

La ville d'Ivry-sur-Seine est représentée par des conseillers municipaux dans les conseils d'école maternelle et élémentaire ainsi que dans les conseils d'administration des collèges et lycées de la commune. Ces conseillers municipaux (titulaires et suppléants) ont été désignés par la délibération du 26 avril 2001 et leurs mandats sont renouvelés chaque fois que nécessaire.

1.2.2- Préparation des conseils d'école

➤ Courriers

Les élus sont destinataires d'une copie de tous les courriers que nous adressent les directions d'écoles ainsi que des réponses écrites apportées.

➤ Réunions d'informations

- Les conseillers municipaux délégués rencontrent le service Enseignement avant la tenue des premiers conseils d'école, afin d'aborder les problématiques des écoles qui leur sont attribuées.

- L'adjoint délégué invite régulièrement tous les élus aux conseils d'écoles à des réunions sur les projets en cours tels que la sectorisation scolaire, l'allongement de la durée de l'interclasse.

➤ Dossier spécifique

Pour chaque conseil d'école, le service Enseignement élabore, à l'attention de l' élu délégué, un dossier spécifique apportant des éléments d'information sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

1.2.3- Participation aux projets spécifiques et aux visites travaux

➤ Projets spécifiques

Les élus sont ponctuellement associés à l'élaboration des projets concernant leur école ou leur quartier en particulier (nouveau groupe scolaire, réhabilitation, extension...). Ils sont amenés, avec l'Adjoint au Maire délégué, selon les cas, à co-piloter la concertation en direction de la communauté scolaire (enseignants, parents, personnels communaux).

➤ Visites travaux

Chaque année le service Enseignement organise une visite travaux dans chaque groupe scolaire :

- bilan des travaux réalisés l'année précédente,
- présentation des travaux retenus au budget de l'année en cours,
- état des nouvelles demandes des utilisateurs (écoles, restauration et intendance scolaire, centres de loisirs)

Les élus aux conseils d'école sont invités à y participer.

1.2.4- Participation à la vie de l'école

Les élus aux conseils d'écoles distribuent à la rentrée scolaire les pochettes scolaires ainsi que les dictionnaires dans leurs écoles.

Leur présence est sollicitée dans les bureaux de votes à l'occasion des élections des parents d'élèves, ils sont également invités à participer aux réunions préparatoires pour les classes de pleine nature.

2- Développer un partenariat approfondi et constructif avec la communauté scolaire

2.1- Parents d'élèves

2.1.1- Parents d'élèves élus

➤ Elections

Les élections sont préparées par une commission constituée du directeur, d'un enseignant, de deux parents d'élèves et d'un DDEN. Cette commission choisit le jour du scrutin entre deux dates fixées par le Ministre de l'Éducation Nationale. En 2005, les élections ont eu lieu les 14 et 15 octobre. Depuis un an, les deux parents de nationalité française ou étrangère sont électeurs et éligibles.

La Municipalité fournit aux directions d'école les modalités de vote, les enveloppes, les listes électorales, les étiquettes des adresses des familles, les urnes, les isolements et les panneaux électoraux dans les écoles. Au travers de messages sur les panneaux lumineux, d'affichettes et d'un article dans Ivry ma Ville, les parents sont informés des dates des élections. Les parents peuvent aussi prendre connaissance des dates des élections sur le site Internet de la ville.

➤ Relations avec la Municipalité

Deux réunions par an sont organisées entre la Municipalité et tous les parents d'élèves élus en présence des élus délégués aux conseils d'école.

L'objectif est d'apporter des informations aux parents d'élèves afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle au sein des conseils d'écoles.

Les thématiques abordées sont la préparation de la rentrée scolaire, le fonctionnement des collectifs de travail, les projets en cours tels que l'évolution de la sectorisation, l'amélioration de l'interclasse, l'accueil du matin en élémentaire.

2.1.2- La Fcpe

L'objectif est d'approfondir avec l'association des parents d'élèves présente à Ivry les thématiques abordées avec les parents d'élèves élus.

Ainsi le président de l'Union locale et les représentants qui assurent la coordination sur plusieurs écoles sont invités à échanger sur le détail de la rentrée scolaire (prévisions d'effectifs...), le fonctionnement des collectifs, la participation des parents élus, la sectorisation des collèves en 2005-2006.

2.2- L'Education Nationale

2.2.1- Réunions ponctuelles avec l'IEN

En 2005-2006, trois réunions ont eu lieu avec l'IEN et les échanges ont porté sur les questions ayant trait à la vie des écoles et aux moyens que chacun met en œuvre pour leur fonctionnement :

- les projets,
- la carte scolaire,
- les partenariats entre les écoles et les équipements municipaux,
- l'amélioration de l'interclasse,
- les réunions partenariales dites Cel,
- les moyens spécifiques attribués au Rased.

Pour l'année prochaine, l'objectif est d'instituer des rencontres régulières afin de rendre le partenariat entre la Ville et l'Education Nationale plus efficace.

2.2.2- Réunions trimestrielles avec les directions d'école

L'objectif est d'échanger avec elles sur les thématiques liées à la gestion et au fonctionnement des établissements et des activités.

Ainsi ont été abordés en 2005-2006 des points généraux comme

- les modalités de communication et de travail entre les directions d'école et la Ville (Municipalité et service Enseignement),
- les modes de gestion des demandes des travaux,
- et des points spécifiques tels que la rentrée scolaire, les incidences du changement de marché pour les fournitures scolaires, le projet d'amélioration de l'interclasse, l'évolution de l'organisation du Service Loisirs de l'Enfance, une information sur la sectorisation des collèges.

2.3- Collectifs thématiques avec l'ensemble de la communauté éducative

La philosophie sous-tendant ces collectifs est le partage du pouvoir dans un souci de mise en œuvre de la démocratie participative. L'objectif de la Municipalité est donc que ces collectifs aient un réel pouvoir de décision / validation.

Ils sont au nombre de trois et portent sur :

- la programmation scolaire, les dérogations, la sectorisation,
- le partenariat sur le temps scolaire (action éducative),
- le périscolaire (incluant l'interclasse).

Ils participent aux décisions municipales relatives à l'école et se réunissent environ une fois par trimestre.

Ils sont composés d'un représentant des directions d'écoles et d'un représentant de parents d'élèves, d'un pilote politique et d'un pilote administratif par secteur géographique :

- Ivry port : Dulcie September et l'Orme au Chat,
- Petit Ivry : Maurice Thorez et Prévert,
- Centre ville : Joliot Curie, Einstein, Casanova, Gabriel Péri et Robespierre,
- Plateau : Solomon, Langevin et Cotton,
- Barbusse, Makarenko.

2.4- Concertations ponctuelles

Des concertations ponctuelles sont aussi organisées sur des projets spécifiques.

En 2005-2006, elles ont porté sur :

- la sectorisation des collèges,
- des projets d'extension ou de construction de groupes scolaires (J. Curie, Makarenko, Orme au Chat au Chat, Mirabeau).

2.5- Les acteurs de terrain

2.5.1- Réunions "partenariales Cel" des intervenants éducatifs

Cette démarche a été engagée dans le cadre de la mise en œuvre du Pel par le biais du Cel en 2003-04.

Lors du travail avec la communauté éducative, il est apparu que travailler à la cohérence et à la continuité éducative dans le quotidien de l'enfant et du jeune impliquent l'élaboration de règles de vie communes et d'actions concertées.

Pour ce faire, il a été décidé d'instaurer des moments d'échange, d'écoute et de réflexion.

Ces réunions partenariales répondent à six objectifs principaux :

- ❑ renforcer les liens partenariaux par la mise en œuvre de moments d'échanges, d'écoute et de réflexion,
- ❑ favoriser la cohérence et la continuité de l'action éducative auprès de l'enfant,
- ❑ améliorer le comportement social de l'enfant,
- ❑ élaborer des règles de vie communes et des actions concertées et rédiger un document écrit décrivant ces règles et leurs modalités,
- ❑ mutualiser les moyens (partage du matériel et des locaux),
- ❑ élaborer des projets communs.

Ces rencontres inter - équipes scolaires (enseignants, animateurs, ATSEM et agents d'entretien) devaient se tenir une fois par trimestre, les trois responsables de chaque catégorie de personnel préparant la première rencontre.

Les horaires de travail ont été aménagés pour les agents de la R.I.S. et du S.L.E, par contre l'Education Nationale n'a pas prévu les temps de concertation nécessaires pour l'ensemble des enseignants.

De ce fait, nous avons été dans l'obligation de limiter cette disposition à une réunion de prérentrée entre les équipes au complet et les deux autres entre les trois responsables d'activité à savoir les directions d'écoles et les responsables municipaux (responsables géographiques pour la R.I.S. et responsables de centres de loisirs pour le S.L.E.)

Le nombre de réunions est variable selon les écoles.

Concernant les équipes qui se réunissent, même si le contenu n'est pas tout à fait satisfaisant, l'utilité de ces moments d'échanges apparaît comme essentielle.

Ainsi, en dépit de la disparition du Cel, il a été décidé de maintenir ces réunions.

2.5.2- Conférences de secteurs

Afin d'améliorer la cohérence des interventions des agents municipaux au sein des écoles, nous mettons en place également des conférences de secteurs trimestrielles. Celles-ci sont organisées sur une base identique à celle des réunions C.E.L. par secteur géographique avec les responsables R.I.S. et S.L.E., un pilote politique et un pilote administratif.

2.5.3- Stage inter-partenarial

Grâce à une volonté commune de la ville et de l'Education Nationale et par la suite dans le cadre du Projet éducatif local (Cel et Ctl), deux stages inter-partenariaux ont déjà eu lieu à l'Orme au chat maternelle en 1999 et à Dulcie September en 2004.

L'objectif d'un stage inter-partenarial est d'améliorer la cohérence éducative en direction des enfants. De mettre en place ensemble et séparément, selon les métiers, les démarches qui conduisent l'enfant à acquérir des compétences.

Les objectifs qualitatifs :

- ❑ Mieux connaître les besoins des enfants
- ❑ Favoriser la concertation et la communication entre les partenaires de l'école
- ❑ Travailler sur des projets communs
- ❑ Mettre en place des règles de fonctionnement communes et rédiger un document écrit
- ❑ Travailler à la mutualisation des locaux et des moyens matériels.

En 2005-2006, le stage s'est déroulé à l'école maternelle Joliot-Curie sur une période de quatre jours.

Le bilan est globalement positif.

Le stage a été l'occasion de travailler collectivement à partir des besoins des enfants sur le rôle de chacun. Il a permis une écoute et des échanges sur les pratiques professionnelles des différents intervenants auprès des enfants. Des décisions ont été prises, d'autres restent à mettre en œuvre (temps de passage, réunions, cahier de liaison...).

Concernant le financement, le coût pour la Ville porte sur le remplacement des personnels communaux afin de maintenir l'accueil des enfants dans l'école pendant toute la durée du stage et sur la participation éventuelle d'intervenants extérieurs. L'Education Nationale, quant à elle, détache des enseignants destinés à assurer les remplacements pendant les formations.

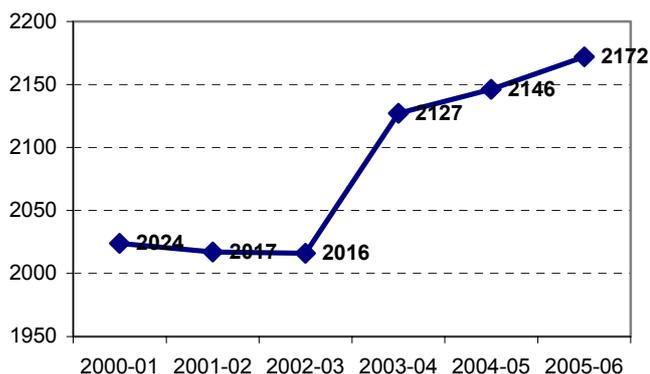
Pour 2006-2007, l'Education Nationale n'ayant pas intégré ce stage dans son plan de formation, cette initiative ne sera pas reconduite.

3- Adapter l'offre scolaire et de loisirs aux évolutions de la Ville et des besoins pédagogiques

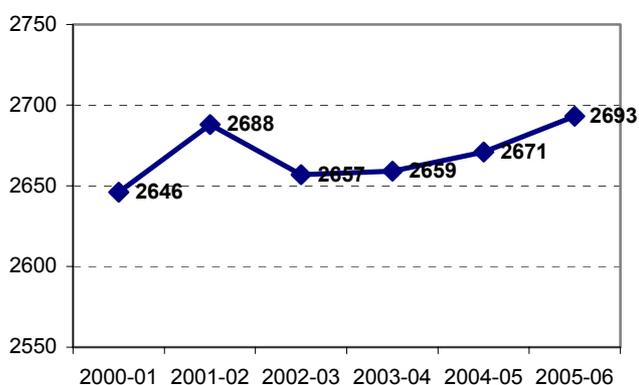
3.1- Mise en adéquation des capacités d'accueil

3.1.1- Evolution des effectifs

➤ **Effectifs maternels**



➤ **Effectifs élémentaires**



Nous pouvons constater qu'après une stabilité en maternelle et une évolution contrastée en élémentaire, la tendance depuis 3 ans est à l'augmentation dans les deux cas.

A la rentrée 2005, par rapport à l'année scolaire 2002-2003, sont inscrits 163 élèves supplémentaires en maternelle (soit 6 classes) et 66 en élémentaire (soit 2 classes).

Un tel accroissement est dû à l'augmentation des naissances depuis 2000 et à la volonté politique forte de développement de la commune (construction de nouveaux logements).

➤ Nouveaux logements

2000 - 2005								
	Logt social		Logt non social		Nb de maternel		Nb d'élémentaire	
	logt	pièce	logt	pièce	soc	non soc	soc	non soc
BRANDEBOURG 3	121	103			29		28	
58 - 64 bvd Brandebourg								
MONTAIGNE 2000	12	5			2		1	
19 avenue Spinoza								
THOREZ	26	10			7		6	
48 avenue Maurice Thorez								
BORDS DE SEINE	62	49			12		13	
12-16 rue Lenine					9		12	
56 PVC					3		1	
MICHELET			40	54		5		6
5 à 7 impasse hautes bornes								
SAINT JUST			107	113		14		11
42 rue Saint Just/1-3 Allée E Quicey						12		10
38B Saint Just						2		1
BARBES			34	92		1		3
1-35, 2-32 allée chocolaterie,								
MOLIERE			133	143		15		18
104 rue Molière + 38 rue jules vanzuppe			66	73		9		12
106 rue Molière + 4 allée chanteclair			67	70		6		6
BARBES	46	43			7		8	
35-39 rue Barbès								
Michelet	81	87			22		16	
31 rue Michelet / 182-182b-184 bd stalingrad								
JEAN LE GALLEU			37	43		2		0
14-16 rue jean le galleu								
LOUIS ROUSSEAU	73	79	103	75	21	8	20	4
13-15 rue louis rousseau					21		20	
5-7-9-11 rue louis rousseau						8		4
TRUFFY			61	73		2		4
44 av M Thorez, 1 bis rue Barbès								
SAINT JUST	79	99			14		17	
42b rue saint just, 4-6-8 allée E Quincey								
POSTILLON	80	76			10		10	
53-59 bvd PVC, 6 - 8 rue de l'avenir								
MOLIERE	125	57			1		0	
108 rue Molière								
PARMENTIER	77	113			12		17	
3-5 av de la république	48	71			9		11	
39-41 rue raspail / 3 rue fouilloux	29	42			3		6	
TOTAL	782	721	515	593	137	47	136	46

En résumé

- 1297 logements ont été construits depuis 2000,
- 184 enfants, domiciliés aux adresses des logements, sont scolarisés en maternelle,
- 182 enfants, domiciliés aux adresses des logements, sont scolarisés en élémentaire.

3.1.2- Mise en adéquation des capacités d'accueil

La mise en adéquation des capacités d'accueil implique une capacité à connaître l'évolution future des effectifs afin d'être en mesure d'anticiper les extensions et constructions nécessaires. A titre d'exemple, les délais de construction d'un groupe scolaire (études et concertations préalables incluses) sont en effet de quatre ans.

La Ville s'est doté d'un outil évolutif : le Schéma Directeur des Equipements Scolaires et de Loisirs. C'est une base prospective au regard de l'évolution démographique importante sur la ville.

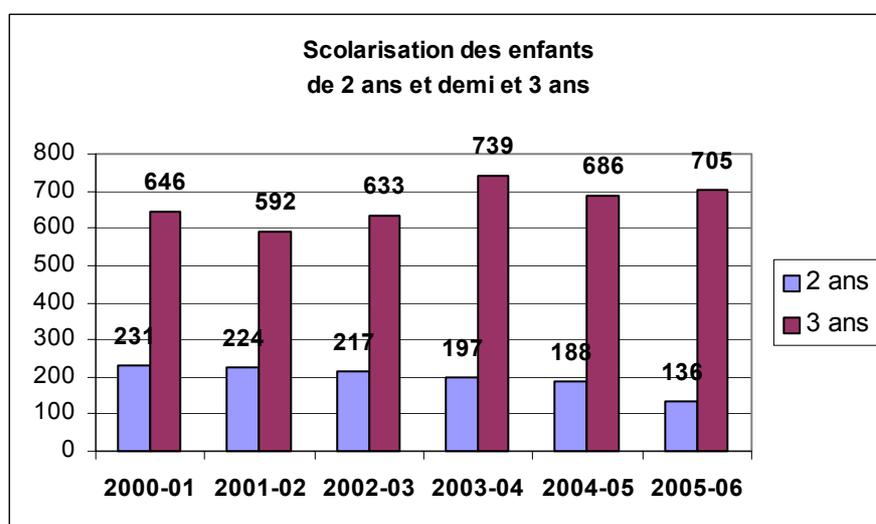
L'utilisation d'outils cartographiques permet de visualiser la répartition des élèves par secteur scolaire.

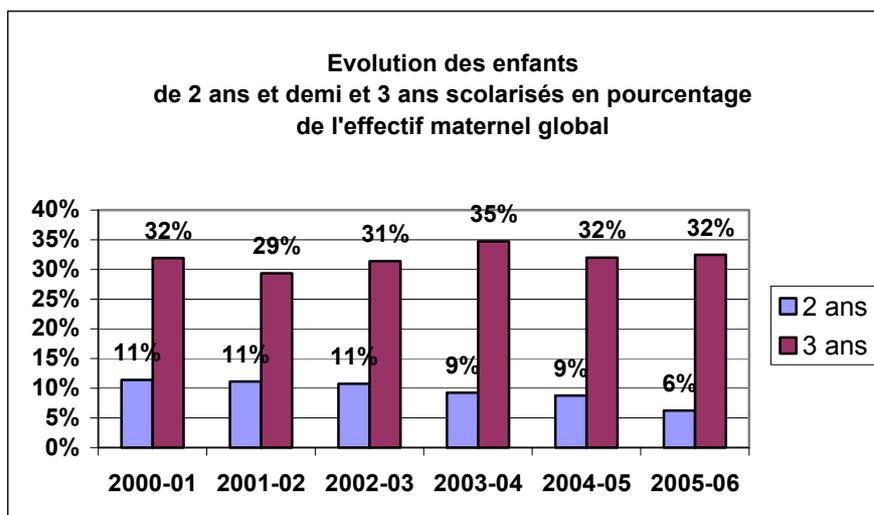
Des programmes type pour les écoles, les centres de loisirs et la restauration scolaire conçus avec les utilisateurs sont pris en compte dans tous projets de réhabilitation et création.

➤ L'accueil des 2 ans et demi

La Municipalité crée les conditions nécessaires pour accueillir les enfants de 2 ans et demi dans les écoles de la Ville, mais l'Education Nationale ne crée pas le nombre de postes nécessaires en zone banale.

En conséquence, la scolarisation des enfants de 2 ans ½ baisse au profit de l'accueil d'enfants de 3 ans.





➤ Projets

Les différents projets en cours doivent permettre une adéquation entre les besoins de la population scolaire et nos capacités d'accueil et de fonctionnement ainsi qu'une adaptation à l'évolution des besoins pédagogiques.

- Réalisation du Centre de loisirs maternel Robespierre : livré au printemps 2006;
- fin des travaux d'extension et d'adaptation du groupe scolaire l'Orme au Chat : été 2006;
- démarrage des travaux de création de l'école maternelle Jean Jacques Rousseau : janvier 2006;
- démarrage des travaux du futur groupe scolaire sur le quartier Mirabeau : début 2006, la livraison étant prévue pour juin 2007.

Concernant Jean Jacques Rousseau, les classes accueillies provisoirement à Dulcie September et à l'Orme au Chat ont intégré l'établissement après les vacances de la Toussaint.

➤ Etudes

- Extension partielle du groupe Makarenko : étude menée en 2005-2006 pour une livraison en septembre 2007;
- extension de J. Curie : étude en 2005-2006, l'Avant Projet Définitif est finalisé, mais la mise en œuvre du projet et la réalisation des travaux sont proposés au BP 2007;
- restructuration des locaux de Barbusse : étude de faisabilité à lancer fin 2006;
- réalisation d'un groupe scolaire sur le Petit Ivry : réflexion (échanges et concertation) sur l'aménagement du quartier du Petit Ivry avec la réalisation d'une cité scolaire et la construction d'un nouveau collège.

3.2- Sectorisation scolaire

3.2.1- Sectorisation primaire

➤ Refonte des secteurs scolaires

Entre octobre 2003 et mai 2004 une large concertation s'est engagée avec la communauté scolaire afin de refondre la sectorisation scolaire.

Cette nouvelle sectorisation s'est efforcée de respecter les critères suivants :

- la mixité sociale,
- l'utilisation rationnelle des capacités d'accueil des équipements scolaires,
- la cohérence pédagogique,
- la cohérence géographique.

La réflexion a tenu compte des effectifs scolaires par quartier, liés aux projets de développement urbain. Une attention particulière a été portée sur la correspondance pédagogique entre les maternelles et les élémentaires : une ou deux écoles maternelles alimentent une seule élémentaire.

Ce qui s'est traduit par un rapport de deux classes maternelles pour trois classes élémentaires.

La nouvelle sectorisation, qui ne touche que les primo-arrivants, se met en place progressivement depuis septembre 2004 et devrait être effective en 2007.

Ainsi en 2004, 64 enfants ont intégré leurs nouveaux secteurs et 36 enfants sont restés dans leurs anciens secteurs. En 2005, 37 enfants ont été concernés par un changement de secteur lors de leur passage en CP.

➤ Adaptation permanente

Le rapport de deux classes maternelles pour trois classes élémentaires s'est modifié en fonction des quartiers où les situations sont différentes et il a donc été nécessaire de scolariser certains enfants hors de leur secteur et de modifier certaines limites de sectorisation, au regard de nos capacités d'accueil et des mesures de la carte scolaire établie par l'Education Nationale.

Les modifications du secteur Makarenko

Compte tenu du nombre important de primo-arrivants de 2 et 3 ans attendus sur l'école maternelle A. Makarenko, il a été décidé d'adapter la sectorisation scolaire à proximité du secteur Barbusse et Robespierre, pour l'année scolaire 2006-07, afin de pouvoir répondre à l'ensemble des demandes de scolarisation du quartier.

Les nouvelles limites ont été définies en collaboration avec les directions d'écoles concernées, durant l'année scolaire 2005-06.

Cependant cette modification ne peut être que provisoire et devra être revue dans le cadre d'une étude globale sur le quartier du Petit Ivry et du Centre Ville dans le courant de l'année 2007.

La sectorisation scolaire du quartier Ivry Port a été modifiée au printemps 2006 afin de créer un secteur scolaire pour la nouvelle école maternelle Jean Jacques Rousseau.

La création d'un nouveau secteur scolaire sur le quartier Ivry Port

La nouvelle école maternelle Jean Jacques Rousseau accueillera des élèves du secteur de Dulcie September maternelle ainsi que les primo-arrivants de l'Orme au Chat ne pouvant être accueillis dans leur secteur.

Elle alimentera l'école élémentaire D. September ainsi que celle de l'Orme au Chat.

➤ **Dérogations**

L'objectif est de prendre en compte les contraintes spécifiques des familles rencontrant des difficultés pour la scolarisation de leur(s) enfant(s) dans leur école de secteur.

Les familles peuvent, lors de l'inscription scolaire des enfants, faire une demande de dérogation de secteur scolaire. Les demandes de dérogations sont étudiées par une commission composée de parents d'élèves élus, de directions d'écoles, de l'élus chargé de l'enseignement, celle-ci siège deux fois par an en mai et en août.

Une commission intercommunale (Ivry-Vitry) permet d'étudier les demandes formulées par les parents d'élèves des deux villes.

En 2005, il y a eu 77 demandes en maternelle (53 accords et 24 refus) et 53 en élémentaire (42 accords et 11 refus).

Sur l'année scolaire, la situation était la suivante.

En maternelle

310 enfants ivryens étaient en dérogation sur la ville.

67 enfants d'autres communes étaient scolarisés sur la ville dont 43 Vitriots.

32 Ivryens étaient scolarisés dans d'autres communes et 115 en école privée.

En élémentaire

371 enfants ivryens étaient en dérogation sur la ville.

123 enfants d'autres communes étaient scolarisés sur la ville dont 80 Vitriots.

63 Ivryens étaient scolarisés dans d'autres communes et 262 en école privée (Jean XXIII et Notre Dame de l'Espérance).

Les 144 élèves ivryens fréquentant Jean XXIII étaient issus pour un peu plus d'un tiers du quartier du Centre Ville et pour un peu moins d'un tiers du quartier du Petit Ivry (dont la moitié de Makarenko). Les 118 élèves ivryens scolarisés à Notre Dame de l'Espérance dépendaient pour plus de la moitié de l'école Thorez (quartier du Petit Ivry).

3.2.2- Sectorisation secondaire (collèges)

Cette sectorisation incombe au Conseil général depuis le 1^{er} janvier 2005, mais la Ville d'Ivry a décidé de s'y impliquer fortement. Ainsi un travail conjoint a été mené avec le Conseil général en 2005.

La ville compte quatre collèges. Trois problèmes se posaient :

- ❑ Les secteurs en place ne correspondaient pas aux secteurs élémentaires. Cette situation, en rendant plus difficile les liaisons CM2-6^{ème}, est un obstacle à la cohérence pédagogique.
- ❑ Les enfants de l'école Thorez étaient scolarisés au collège Molière, qui est saturé, alors que le collège Wallon, sous-utilisé, est plus proche.
- ❑ Augmentation de la population scolaire.

Etablissements	Capacité d'accueil		Effectifs 2005-06
	D'origine	Actualisée par Conseil Général	Actuels (2)
Molière	600	600	561
Politzer	620	600	565
Henri Wallon	830	700	372
Romain Rolland	900	700-750	508 (1)
Total	2950	2600-2650	2006

(1) dont 209 Vitriots

(2) Constat de rentrée

La Ville d'Ivry et le Conseil général ont donc proposé dès la rentrée scolaire 2006-2007 :

- ❑ de pratiquer les quelques petits ajustements nécessaires pour harmoniser les secteurs primaires et secondaires;
- ❑ d'affecter les élèves de l'école Maurice Thorez au collège Henri Wallon, les futurs élèves du groupe du quartier Mirabeau restant sur Molière.

Les limites des secteurs des collèges ont été ajustées aux limites des secteurs primaires.

Pour la rentrée 2006-07, les changements de secteurs se traduisent ainsi :

- 20 élèves intègrent le secteur Molière et 53 élèves le quittent;
- 5 élèves intègrent le secteur Politzer et 24 élèves le quittent;
- 53 élèves intègrent le secteur Wallon et 14 élèves le quittent;
- 17 élèves intègrent le secteur Romain Rolland et 4 élèves le quittent.

3.2.3- Evitement

Une étude sur le taux de passage a été réalisée sur les listes nominatives des effectifs de CM2 scolarisés en 2004 sur la ville et retrouvés dans la liste des 6^{ème} scolarisés sur les collèges de la ville en 2005. Les nouveaux arrivants sur la ville entrant en 6^{ème} ne sont pas pris en compte dans l'analyse.

Globalement, le taux de passage moyen sur les collèges de la ville est de 84%.

Par école, on constate que les taux de passage suivent globalement la même tendance à l'exception de l'école élémentaire A.Einstein, dont le taux est inférieur à 70%.

3.3- Améliorer les conditions d'accueil dans les équipements scolaires et de loisirs

Cet objectif se traduit par la maintenance et l'amélioration des patrimoines immobilier et mobilier dans un souci permanent de maîtrise des coûts de gestion.

3.3.1- Immobilier : entretien et maintenance

Une amélioration importante du suivi et du traitement des travaux est à noter depuis la mise en place de la procédure travaux : les visites travaux organisées annuellement à l'issue du vote du Budget, la rédaction des bons travaux sur les besoins de travaux de fonctionnement, la désignation du gardien comme référent travaux.

De plus, la réalisation de cahiers des charges (téléphonie, aménagement des cours d'école, sanitaires, sécurisation des accès,...) a permis de cadrer et d'harmoniser les prestations en directions de l'ensemble des établissements.

➤ Gros travaux

Lors des visites travaux effectuées en 2005-2006 sur l'ensemble des groupes scolaires ont été abordés les points suivants.

- Rappel des travaux ou études réalisés en 2005,
- présentation des travaux acceptés suite au vote du budget 2006,
- présentation des travaux prévisionnels en investissement,
- recensement des nouvelles demandes.

Principaux travaux réalisés en 2005-2006

- Ecole maternelle Robespierre : création du centre de loisirs et accès escalier, mise en peinture, réfection de la cour, création d'une salle d'activités
- Groupe scolaire Barbusse : huisseries et ravalement, remplacement de quatre chaudières
- Groupe scolaire Langevin : création de deux classes, remplacement de chaudières
- Groupe scolaire l'Orme au Chat : restructuration de l'élémentaire

- Groupe scolaire Solomon : réfection étanchéité, réfection des équipements sanitaires; remplacement de chaudières; réseau chauffage enterré extérieur
- Groupe scolaire Thorez : réfection des cours, remplacement de deux chaudières
- Ecole maternelle Péri : remplacement des canalisations de chauffage
- Ecole maternelle Prévert : ravalement
- Ecole maternelle Jean-Jacques Rousseau
- Groupe scolaire Mirabeau : construction du groupe.

➤ **Petits travaux**

Toute demande de travaux de fonctionnement doit être formalisée dans un bon travaux. En 2005, sur 682 bons émis, 662 ont été réalisés, soit un taux de réalisation de 97%. S'ajoutent à ces bons les demandes d'intervention d'urgence effectuées directement par le gardien auprès du service d'urgence de la Régie pouvant intervenir 24h/24.

3.3.2- Mobilier : nouveau ou renouvellement

Mobilier 2005-2006

- Ecole maternelle Cotton : renouvellement (22 000€)
- Ecole maternelle Robespierre : mobilier scolaire (134 000€), mobilier centre de loisirs (15 000€)
- Enveloppe globale pour les autres renouvellements (66 000€)
- Enveloppe globale pour les ouvertures de classe (61 650€)

4- Financer et enrichir l'action éducative sur le temps scolaire

De façon générale, la Ville remplit ses obligations en assurant le fonctionnement des établissements publics du 1er degré. De plus, elle apporte des moyens complémentaires visant à favoriser la réussite de chaque élève.

Elle contribue aussi à une aide spécifique en direction des enfants en difficulté.

4.1- Moyens humains

La Direction des Affaires Scolaires est composée d'une directrice, d'une chargée d'études et d'une secrétaire.

Le service Enseignement est composé d'un responsable de service, d'une chargée d'études, d'une secrétaire, de deux responsables de secteurs, de trois assistants administratifs et d'intervenants vacataires. Il assure la bonne exécution des compétences communales en matière scolaire ainsi que la mise en oeuvre des objectifs définis par la Municipalité dans ce domaine.

Les personnels du service Restauration intendance scolaire (Ris) assurent l'entretien des 13 écoles maternelles et 9 écoles élémentaires (salles scolaires et péri scolaires) de la Ville. Les agents des écoles maternelles ont, en plus des missions de restauration et d'entretien, la charge d'assister les enseignants dans les classes, auprès des enfants. De plus, ils participent à la coordination éducative de l'enfant.

13 écoles maternelles

- 13 responsables de site (dont 1 à pourvoir)
- 81 agents

9 sites des 12 écoles élémentaires (certains sites comprenant une école A et une école B)

- 9 responsables de site
- 9 adjoints aux responsables
- 69 agents

Gardiens des écoles

- 12 gardiens, 1 agent sur des missions de gardiennage (non logé), 1 autre poste (missions de gardiennage nécessitant ce 2^{ème} poste à Dulcie September)

Besoins spécifiques écoles - Contrôle des accès – Missions de sécurité

- 3 agents

Cadres intermédiaires Service/Terrain

- 5 responsables de secteur géographique en charge des écoles maternelles et élémentaires

Administration du service

- 1 responsable de service, 1 adjoint au responsable de service chargé de 2 secteurs, 2 responsables de secteur, 5 personnels administratifs, 1 affectation provisoire sur un poste de responsable de secteur, 1 factotum

4.2- Aide aux familles

4.2.1- Transport des enfants handicapés et de classes spécialisées

L'objectif est de permettre à tous les enfants domiciliés à Ivry, souffrant de handicaps physiques, sensoriels ou mentaux, la possibilité d'être scolarisés dans les écoles publiques tout en résidant au domicile de leur parent.

L'aide consiste en :

- l'orientation des familles pour faciliter leurs démarches;
- la gestion des transports mis à disposition des élèves, sur la base des dossiers transmis par la Commission Départementale de l'Education Spécialisée (CDES).

La Ville avance les dépenses, l'Etat remboursant intégralement la totalité des frais.

En 2004, la transformation des classes de perfectionnement en CLIS a eu pour effet d'augmenter le nombre d'enfants à transporter sur la ville : 43 enfants concernés (dans 14 écoles) contre 34 en 2003.

Au cours de l'année scolaire 2005-2006, 41 enfants (dans 11 écoles) ont été transportés pour un montant de 355 574€, intégralement remboursé par l'Etat.

4.2.2- Dictionnaires, pochettes de fournitures scolaires (facultatif)

Les objectifs sont :

- d'aider les familles à faire face aux dépenses de la rentrée scolaire
- et de contribuer à l'égalité des chances de chaque élève.

C'est un choix municipal, ce type d'aide n'étant pas obligatoire.

Elle consiste dans l'attribution de :

- pochettes scolaires (le contenu des pochettes par niveau est défini en concertation avec les enseignants),
- dictionnaires aux élèves de CE2 et un livre pour les redoublants.

En 2005, ont été offerts,

- 2 842 pochettes pour un coût de 44 653 €,
- 549 dictionnaires, 34 livres pour un coût de 13 983 €.

4.3- Moyens pédagogiques en 2006

4.3.1- Aide financière directe

Le fonctionnement des écoles relève de la responsabilité des municipalités. Un crédit est donc affecté pour chaque école proportionnellement au nombre d'élèves pour financer l'achat des manuels scolaires et du matériel pédagogique nécessaires.

Il s'agit donc d'une dépense obligatoire pour la Ville.

Le crédit élève a été réévalué en 2002, depuis il est indexé sur l'inflation.

Depuis 2003, un crédit est affecté à chaque ouverture de classe (400 euros en élémentaire, 1000 euros en maternelle).

Le crédit photocopies pour les écoles élémentaires a été réévalué en 2003, la Ville prend également en charge la reproduction des fiches de renseignements et de livrets d'évaluation depuis 2001.

➤ Crédit élèves (dépense obligatoire)

Attribution :

- d'un crédit par élève (classes banales 32,16 €, classes spécialisées 64,32 €) pour l'achat de fournitures scolaires et de matériel pédagogique ;
- d'un crédit aux Réseaux d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté (RASED) constitués de psychologues, de rééducateurs (4 960 €) et de maîtres de classe d'adaptation ouverte pour lesquels des crédits sont versés sur la base de 15 élèves fois 64,32 € ;
- d'un crédit de 150 euros pour le coordonnateur REP.

➤ Crédit photocopies

Attribution d'un crédit photocopies :

- 200 par élève en maternelle et 300 par élève en élémentaire dans le cadre pédagogique auxquels s'ajoutent 50 par élève pour l'administratif ;
- doublement de l'attribution pour les enfants mal voyants ;
- 200 par cours de langues ;
- 200 pour la médecine scolaire et le coordonnateur REP.

➤ Aide aux projets (facultative)

L'objectif est d'aider à la réalisation des projets pédagogiques des écoles, des classes à Projet artistique et culturel (PAC), des Actions éducatives et innovantes (AEI) ou autres.

L'aide aux projets des écoles initiée depuis 2002 (39 000€) permet de cofinancer ou financer de nombreux projets pédagogiques validés par l'IEN (95 projets de 2002 à 2005).

Les projets validés par l'Education Nationale pour lesquels une aide est sollicitée, sont soumis au collectif « partenariat sur le temps scolaire », composé d'un élu, de parents d'élèves élus et d'enseignants, qui répartit les cofinancements sur la base de critères assurant l'équité entre toutes les écoles. La contribution financière est versée sur les coopératives scolaires.

Une fourchette limitant les cofinancements a été travaillée en collaboration avec l'IEN en 2005.

Pour l'année scolaire 2005-2006, 23 projets proposés par les établissements scolaires ont été retenus par l'Education Nationale pour un budget total de 68 680€ et une demande de financement de 55 878€.

Ils ont bénéficié d'une aide financière de l'Education Nationale de 9 871€ et d'une contribution de la Ville de 39 636€.

La participation aux projets CM2/collèges et aux actions de prévention routière seront à intégrer à l'avenir.

➤ **Contribution aux écoles privées**

La loi impose la prise en charge par les Communes des dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association dans les mêmes conditions que pour les classes correspondantes dans l'enseignement public.

Cette prise en charge se fait par le versement aux écoles privées d'un forfait communal.

La Ville participe donc aux dépenses de fonctionnement des écoles élémentaires privées, pour les élèves ivryens inscrits.

Le forfait communal versé aux écoles privées est évalué sur le montant fixé en 1998 par la chambre régionale des comptes indexé sur le taux de l'inflation, soit 479,42 € pour 2005-2006.

Pour l'année scolaire 2005/2006, étaient concernés :

- 144 élèves pour l'école Jean XXIII, soit une contribution de la Ville de 69 036, 48€ ;
- 118 élèves pour l'école Notre Dame de l'Espérance, soit une contribution de la Ville de 56 571,56€.

L'OGEC Jean XXIII contestant le montant du forfait ainsi fixé a introduit un contentieux auprès du Tribunal Administratif, estimant la contribution de la Ville sous évaluée et demandant environ 1300 € supplémentaires par enfant.

Une expertise comptable est actuellement en cours et le dossier non encore réglé au fond.

4.3.2- Aide matérielle

➤ **Accès aux nouvelles technologies** (aide facultative)

L'**objectif** est de favoriser l'apprentissage aux nouveaux outils de communications grâce aux accès Internet et à un réseau haut débit.

Depuis la rentrée 2003, toutes les écoles élémentaires sont dotées d'ateliers informatiques composés de 10 postes, ils ont été complétés par 5 postes supplémentaires en 2005 pour un coût de 33 900€.

Rappelons qu'un collectif avait été créé afin de définir la composition et le fonctionnement de ces ateliers et qu'une convention a été élaborée et signée avec l'Education Nationale. Les ateliers sont à la disposition des classes et des centres de loisirs.

Les directions d'écoles sont équipées de matériel informatique facilitant leur gestion quotidienne et la communication avec les services municipaux.

➤ **Mise à disposition de cars et de navettes** (aide facultative)

La Municipalité met à disposition des écoles des cars pour les sorties pédagogiques extérieures à Ivry et des navettes pour les déplacements des élèves vers les équipements culturels et sportifs municipaux.

Le collectif « partenariat sur le temps scolaire » réuni sur cet objet en 2001 a instauré des règles d'attribution communes à l'ensemble des écoles à partir d'une mise à plat de cette prestation, d'un recensement de tous les besoins et d'une prise en compte des contraintes de mise en œuvre.

En 2003, le quota de cars dans le cadre des sorties pédagogiques a été réévalué.

Le plan Vigipirate entraîne une multiplication des besoins, les transports en commun étant fortement déconseillés.

➤ **Matériel pour les fêtes d'école** (aide facultative)

La Municipalité fournit le matériel nécessaire à la tenue des initiatives festives dans les écoles.

➤ **Autres interventions**

D'autres prestations sont aussi assurées en fonction des projets des écoles, par exemple, l'entretien et la réalisation des espaces verts, des réalisations spécifiques liées aux projets des écoles (potagers...).

4.3.3- Contribution pédagogique

➤ Classes de Pleine Nature (contribution facultative)

Objectifs :

- favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de la vie en collectivité,
- proposer un support pédagogique différent grâce à la découverte d'autres environnements.

La possibilité de partir avec sa classe est offerte à chaque élève au cours de sa scolarité élémentaire. Un séjour à la mer, à la montagne ou à la campagne est proposé aux classes de CM2, aux classes de double niveau comprenant un CM2 ainsi qu'aux classes spécialisées. Environ 500 élèves partent chaque année pour une durée de 14 jours dans le centre des Mathes géré directement par la Ville ou dans des centres gérés par Vacances Voyages Loisirs (organisme intercommunal).

En 2005, le service Enseignement a ainsi permis à 570 élèves de bénéficier de cette "aventure" en organisant 7 séjours VVL (17 classes) et 5 séjours aux Mathes (12 classes). Le prix de journée payé par les familles selon le quotient familial varie de 2,67 € à 23,82 €. Le coût moyen d'un séjour de 14 jours pour la ville est de 836 €. Le coût moyen payé par les familles selon le quotient familial est de 102 €.

➤ Partenariat culturel Ville école (contribution facultative)

Objectif

Chaque enfant doit pouvoir bénéficier au cours de sa scolarité d'une sensibilisation aux arts, savoirs, savoir-faire et d'une initiation à la pratique des outils de connaissance mis à sa disposition.

En avril 2002, une rencontre Education Nationale/ Culture avait permis de tirer plusieurs leçons du bilan des partenariats instaurés entre les équipes éducatives des établissements scolaires et les équipes culturelles d'Ivry.

En 2003, 2004, 2005, ce partenariat a pris des formes variées.

En 2005, un document «culture, éducation, mode d'emploi » a été adressé à tous les établissements scolaires de la ville (écoles, collèges, lycées) ainsi qu'à l'Inspection de l'Education Nationale.

En 2005-2006, un bilan de toutes les activités municipales culturelles sur le temps scolaire a été réalisé et présenté au dernier conseil d'école de l'année scolaire.

En juin 2006, un livret présentant les programmations artistiques culturelles en direction de tous les jeunes ivryens, dans les équipements municipaux, pour l'année 2006-2007, a été adressé aux directions d'école et aux enseignants.

Ainsi en 2005-2006, chaque équipe culturelle a mis en œuvre des projets ponctuels (deux à trois séances) ou suivis (sur plusieurs mois ou sur l'année scolaire). Dans ce bilan, seules sont indiquées les actions se déroulant sur ou liées au temps scolaire.

Les équipes culturelles conduisent aussi des actions hors temps scolaire, notamment pour les enfants et les jeunes des centres de loisirs.

Le Crédac – La galerie Fernand Léger

Le centre d'art contemporain dispose d'un service des publics permettant de développer différentes actions culturelles et éducatives à destination des établissements scolaires du premier et du second degré.

- Pour les enseignants : rencontres enseignants, stages de formation.
- Pour les élèves : visites-découverte, ateliers en classe, visites commentées des expositions.
- Pour tous : parcours-découverte des œuvres d'art dans la ville d'Ivry.
- Projet artistique mis en place en 2005-2006 : "espace de l'objet vs objet de l'espace" regroupant deux classes d'écoles primaires d'Ivry, une classe de segpa et une classe de 6^{ème} de collèges d'Ivry, une classe de 3^{ème} professionnelle d'un lycée polyvalent d'Ivry, une classe de 1^{ère} arts plastiques d'un lycée du Kremlin Bicêtre et un centre de loisirs d'Ivry.

Cinéma Le Luxy

En plus des séances scolaires organisées sur la programmation jeune public régulière (un film par semaine) ou parfois tout public pour les lycées, le cinéma Le Luxy est partenaire de l'Option cinéma du Lycée Romain Rolland et participe aux dispositifs scolaires nationaux et au festival de cinéma jeune public départemental, Ciné Junior 94. Ces dispositifs et actions permettent un travail plus approfondi sur les films avec une collaboration sur l'année, une formation des enseignants au cinéma, des documents pédagogiques sur les films...

Fréquentation scolaire sur les deux premiers trimestres de l'année scolaire (septembre 2005 à mars 2006) :

7 642 enfants pour 46 séances (29 films) et les 20 séances scolaires du festival Ciné Junior.

Les dispositifs scolaires en 2005-2006 :

- Ecole et Cinéma
- Collège au Cinéma
- Ciné Junior : les "Journées cinéphiles" du festival se déroulent au Luxy : rencontres professionnelles, projections pour les Jurys, débats, formation etc.
- Option cinéma
- Petite enfance : séances pour les crèches
- Action "J'emmène ma famille au cinéma" (action inscrite dans le PEL)

La médiathèque et les bibliothèques de quartier

La Médiathèque et les bibliothèques de quartiers Monmousseau et Pierre et Marie Curie accordent une large place à l'accueil des enfants sur le temps scolaire.

Le partenariat avec les classes permet de toucher un maximum d'enfants, leur permettant ainsi de se familiariser avec les bibliothèques de la ville, et de les fréquenter ensuite de manière autonome.

Ce travail s'inscrit dans une démarche de lecture publique, ouverte au plus grand nombre et dès le plus jeune âge .

L'accueil général des classes s'organise dans le cadre des activités globales de la Médiathèque et des bibliothèques de quartiers.

Il est proposé aux écoles un accueil ponctuel dans le cadre de la programmation culturelle de la Médiathèque et des visites organisées dans les espaces jeunesse des bibliothèques selon les deux formules suivantes.

- Visites thématiques

Les thèmes choisis sont ceux de la programmation engagée pour l'année à la Médiathèque. Chaque enfant peut emprunter lors de ces séances un livre en prêt collectif au nom de l'enseignant.

- Séances lectures

L'enseignant peut venir avec sa classe pour une recherche documentaire, une séance de lectures animée par les bibliothécaires ou une libre découverte des collections jeunesse des différentes bibliothèques.

Chaque enfant peut emprunter lors de ces séances un livre en prêt collectif au nom de l'enseignant.

Le théâtre Antoine Vitez

Le partenariat s'est développé autour des projets suivants.

- Chanson musique : découverte de la programmation liée à cette thématique et déclinaison à travers divers ateliers.

- Afrique : projet lié à la création de la Cie Georges Momboye, *Clair de lune*, menant à la découverte des cultures des pays d'Afrique de l'Ouest. Traduction de ce travail à travers divers ateliers en fonction de l'âge des élèves.

- Formation d'adultes : projet lié à la programmation des spectacles d'Eve Ledig, *Histoires d'ours* et *Les petits plis*.

Public concerné : 6 enseignants, 3 bibliothécaires section jeunesse et 1 responsable de l'action culturelle de la médiathèque ; 10 animateurs des centres de loisirs de la Ville.

Le théâtre des quartiers d'Ivry

Des actions culturelles ont lieu autour de la programmation.

Sur chaque spectacle proposé dans la saison, et afin de préparer la venue au théâtre, le Théâtre des Quartiers d'Ivry propose à chaque groupe d'élèves ou d'étudiants, une rencontre avec l'équipe artistique en amont de la représentation.

Semaine de la mémoire du 22 au 29 janvier 2006

La richesse des initiatives de cette semaine consacrée à la Mémoire a été le résultat du partenariat entre la Municipalité, l'Education Nationale et plusieurs associations, dont l'Union Rationaliste, l'Association pour la Mémoire des Enfants Juifs Déportés d'Ivry, la participation de la Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants, Patriotes (FNDIRP), la Ligue des Droits de l'Homme, l'association Pro Arte, le témoignage artistique d'Isaac Celnikier.

Des centaines d'enfants des établissements scolaires ont participé aux différentes initiatives.

Sciences, techniques et enjeux de société

La semaine de la science en octobre 2005 a été notamment l'occasion de présenter les ateliers scientifiques des écoles élémentaires.

Perspective

Dans un souci de cohérence et d'équité, un parcours culturel de l'enfant dans la Ville est en cours d'élaboration. Il visera à :

- sensibiliser les enfants aux arts et à la culture,
- favoriser l'autonomie des enfants dans leur fréquentation des équipements culturels de la ville,
- soutenir les équipes éducatives dans la réalisation de projets culturels.

➤ **Partenariat sportif** (obligatoire et facultatif)

Initiation aux activités aquatiques (la surveillance est une contribution obligatoire, par contre l'encadrement fourni est une contribution volontaire de la Municipalité).

L'objectif est de contribuer à la maîtrise du milieu aquatique par les enfants des écoles maternelles (grandes sections) et élémentaires (CP et CE1).

La Municipalité met à disposition de l'Education nationale des équipements nautiques et des MNS pour surveillance et enseignement de la natation.

Mise à disposition des équipements sportifs

- 25% des créneaux horaires des stades, gymnases et plateaux d'évolution sont utilisés par les établissements scolaires du premier et du second degré, cette utilisation faisant l'objet de 13 conventions de mise à disposition,
- 5 gymnases scolaires sont intégrés dans les établissements scolaires du premier degré.

Participation des classes à des événements ponctuels : les Olympiades

➤ **Diverses actions de sensibilisation**

- aux handicaps,
- à la sécurité routière,
- à l'hygiène bucco-dentaire.

➤ **Interventions d'associations** soutenues par la Municipalité sur le temps scolaire

- Ne pas plier
- Bergers en Scène
- Radio Cartable
- U.S.I. (mini-hand)
- Prévention routière

➤ **USPP**

Objectifs

- Permettre aux enfants présentant des difficultés psychologiques d'être maintenus dans leur école de secteur.
- Permettre un suivi psychologique individualisé de ces enfants.

L'Unité de Soins Psycho-Pédagogique (USPP) est composée d'une psychologue et d'un assistant socio-éducatif et permet d'accueillir à mi-temps, quatre fois par semaine pendant 2 h 30 environ, deux groupes d'enfants, affectés pour l'autre mi-temps dans des classes normales des écoles d'Ivry. L'accueil des enfants a démarré le 2 Janvier 2004.

Cette unité met en place un travail de partenariat (Education Nationale, DDASS, CMP, Centre Médico-Psycho-Pédagogique). Il s'agit d'un projet expérimental de deux ans, approuvé par la DDASS et financé en partie par la Sécurité Sociale (frais de personnel et frais pédagogiques, le loyer et le transport des enfants étant à la charge de la Ville).

Les accompagnements sont assurés par le personnel de l'USPP et deux Assistantes à la Vie Scolaire (2 AVS à mi-temps, soit 1 équivalent temps plein), rémunérées par l'Education Nationale, la ville prenant en charge les frais de transport.

Au total, 26 enfants d'âges maternel et élémentaire ont été reçus en 2005 (21 garçons, 5 filles). 19 étaient encore présents en mars 2006.

Perspectives

En mai 2006, le Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (CROSMS) a décidé de pérenniser l'Unité de Soins Psycho-Pédagogique.

Au vu de l'expérience de ces deux années, l'évolution des postes financés par la Sécurité Sociale est proposée à la DDASS, autorité de tutelle (soit un poste supplémentaire de Psychologue et transformation du poste d'Assistant Socio-éducatif en poste de Psychanalyste).

De même, le mi-temps d'Assistant à la Vie Scolaire (AVS) a évolué vers un plein temps.

Une recherche de locaux plus adaptés à l'activité de l'USPP est toujours active.

5- Assurer une action éducative sur les temps périscolaires

Objectifs concernant les temps péri et extra scolaires :

- favoriser la réussite et l'épanouissement des enfants ;
- créer les conditions d'un bien-vivre ensemble : culture de la paix, apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté, contribution à la socialisation de l'enfant ;
- répondre aux besoins des familles : mode de garde, mais aussi lieu d'ouverture ludique, culturelle et sportive.

Moyens humains du secteur Loisirs de l'enfance pour les temps péri et extra scolaires

Secteur Maternel : 83 agents titulaires et 90 agents vacataires

Secteur Elémentaire : 43 agents titulaires et 65 agents vacataires

Secteur Administratif : un responsable de service, deux responsables de secteur, trois agents administratifs, une éducatrice de jeunes enfants et un agent pour la logistique.

5.1- Interclasse : repas et temps hors repas

La Ville a choisi de prendre en charge le temps de l'interclasse dans toutes les écoles, à savoir la restauration et aussi la convivialité et la détente pendant les moments hors repas. Il ne s'agit pas en effet d'une obligation pour la Ville.

Objectifs :

- respecter le rythme des enfants,
- favoriser un accueil dans des locaux propres,
- proposer aux enfants un repas de qualité,
- leur offrir repos ou activités selon leurs besoins.

5.1.1- Responsabilité

Ce temps de l'interclasse est assuré conjointement par les services Restauration intendance scolaire (Ris) et Loisirs de l'enfance (Sle).

En maternelle, les Atsem et agents d'entretien de la Ris consacrent en moyenne 40% de leur temps de travail à l'interclasse et les animateurs permanents du Sle y consacrent 20%.

En élémentaire, les agents d'entretien de la Ris y consacrent 50% et les animateurs permanents du Sle 20%.

5.1.2- Horaires

➤ Interclasse maternel

Prise en charge des enfants pendant et après le temps scolaire du matin, à savoir dès 11 h 30 pour les petites sections et 11 h 50 pour les autres, sauf à l'école Maurice Thorez où la prise en charge s'effectue à 11 h 30 pour les petites sections et 12 h pour les autres.

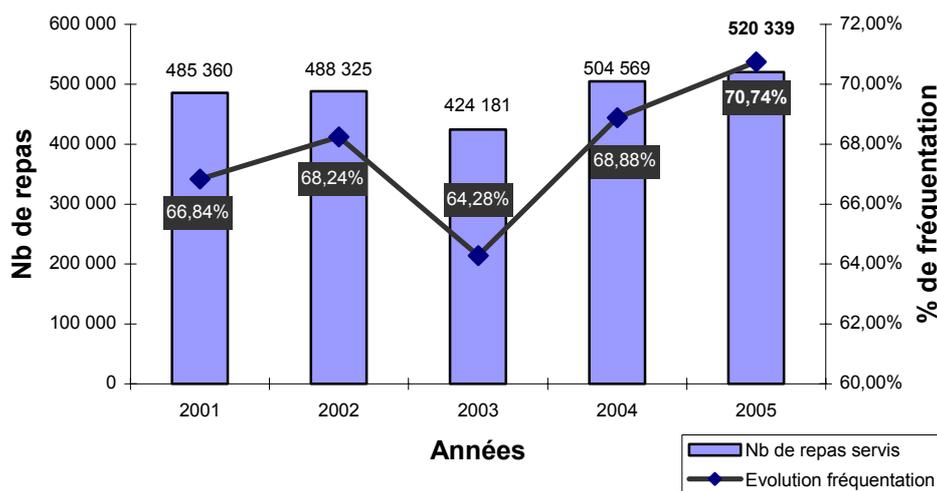
L'aménagement d'horaires concernant la prise en charge à 11h30 est régi par une convention signée avec l'Education Nationale.
 Fin de l'interclasse à 13h20.

➤ **Interclasse élémentaire**

Prise en charge des enfants durant l'interclasse de 12 h à 13 h 20, sauf au sein des écoles Maurice Thorez et Einstein, où l'accueil s'effectue entre 11 h 40 et 13 h 20.

5.1.3- Fréquentation

➤ **Evolution du nombre de repas servis dans les écoles maternelles et élémentaires (enfants et adultes) et fréquentation**



(NB : Mouvements sociaux en 2003)

Les chiffres de l'année 2005 confirment l'augmentation constante du nombre de repas servis dans les écoles, ainsi que du pourcentage de fréquentation des restaurants scolaires.

➤ **Ecoles élémentaires**

73,45 % des enfants scolarisés en école élémentaire ont fréquenté les restaurants scolaires en 2005, soit 1974 enfants sur 2688 inscrits (effectif journalier moyen), soit **2,30 % d'augmentation** par rapport à 2004.

➤ Ecoles maternelles

67,36 % des enfants scolarisés en école maternelle ont fréquenté les restaurants scolaires en 2005, soit 1453 enfants sur 2157 inscrits (effectif journalier moyen), soit **1,33 % d'augmentation** par rapport à 2004.

5.1.4- Tarifs et coûts

Les tarifs SIRESCO pour 2005 sont les suivants (sans le pain et les viennoiseries) :

Redevance par type de prestations	Tarifs
Repas enfants - Ecoles ou Centres de Loisirs	2,83 €
Repas adultes - Ecoles ou Centres de Loisirs	3,65 €
Goûters écoles et centres de loisirs	0,50 €

Sur **520 339** repas servis dans les écoles élémentaires et maternelles :

- **467 002** repas enfants Coût : **1 321 615,66 €** (2,83 € par repas enfant)
- **53 337** repas adultes Coût : **194 680,05 €** (3,65 € par repas adulte)
- **77 732** goûters Coût : **39 906,13 €** (0,50 € de janvier à mars et 0,57 ensuite)

Les tarifs appliqués aux usagers sont fonction du quotient familial :

- pour le plus bas, avec un quotient familial de 76, le tarif du repas est de 0,38 € ;
- pour le plus haut, avec un quotient familial de 1242, le tarif du repas est de 4,05 €.

Perspectives :

Une réflexion sur l'interclasse, commune aux services SLE et RIS, a été engagée avec pour objectifs :

- assurer aux enfants une bonne alimentation,
- améliorer la tranquillité du moment du repas,
- améliorer la convivialité et la détente pendant les moments hors repas.

Ces derniers ont été intégrés dans leur globalité dans le CEL signé pour 3 ans (2003-2006) et font l'objet d'une fiche action spécifique.

Par ailleurs, au souci constant d'améliorer les conditions de l'interclasse, s'ajoutent le constat d'une augmentation régulière des effectifs d'enfants fréquentant la restauration scolaire et une croissance de la population ivryenne. Ces évolutions ont conduit à se poser la question de l'augmentation du temps d'interclasse à deux heures au lieu d'une heure et demi actuellement.

Il est apparu qu'un tel allongement ne pouvait constituer qu'une des solutions envisageables pour améliorer l'interclasse et ne serait proposé que s'il contribuait à améliorer les conditions d'accueil. Une réflexion globale s'est alors engagée. Ont été réalisés un état des lieux et un projet éducatif dont les quatre orientations sont :

- permettre l'accès de tous les enfants à la restauration scolaire,
- satisfaire aux besoins fondamentaux de l'enfant,
- participer à l'éducation et à la socialisation de l'enfant,
- assurer la cohérence éducative entre les différents intervenants.

5.2- Accueils du matin et du soir

Objectifs

- Répondre aux besoins de garde des familles avant et après le temps scolaire.
- Respecter au mieux les rythmes de vie des enfants.
- Proposer aux enfants un accueil essentiellement ludique et de qualité.

5.2.1- Accueil du matin et du soir maternel

Accueil des enfants de 7 h 45 à 8 h 50 et de 16 h 30 à 18 h 30 dans les 13 écoles maternelles d'Ivry. Un goûter est servi aux enfants le soir.

83 agents permanents des Centres de loisirs maternels consacrent environ 10% de leur temps de travail annuel à l'accueil du matin et 20% à l'accueil du soir.

Sur 139 jours, 410 enfants en moyenne ont été accueillis chaque matin soit 56 990 journées enfant.

737 enfants en moyenne ont été accueillis chaque soir soit 102 443 journées enfants.

Les tarifs appliqués aux usagers sont fonction du quotient familial :

- pour l'accueil du matin, les tarifs sont compris entre 0,18€ et 1,72€;
- pour l'accueil du soir, les tarifs sont compris entre 0,36€ et 3,44€.

5.2.2- Accueil matin élémentaire

Accueil des enfants de 7 h 45 à 8 h 50 dans les 12 écoles élémentaires d'Ivry. 43 agents permanents des Centres de loisirs élémentaires consacrent environ 10 % de leur temps de travail annuel à cette prestation.

Cette prestation touche une petite partie de la population scolaire élémentaire.

Sur 139 jours, 79 enfants en moyenne ont été accueillis chaque matin soit 10 981 journées enfant.

Les tarifs appliqués aux usagers sont fonction du quotient familial. Ils sont identiques à ceux de l'accueil du matin en maternelle, ils varient donc de 0,18€ à 1,72€.

5.3- Etudes surveillées et accompagnement à la scolarité

5.3.1- Etudes surveillées

Objectif

Proposer aux familles d'accueillir les enfants le soir dans le cadre des études surveillées en élémentaire afin de leur permettre d'effectuer leur travail dans de bonnes conditions.

Dans le cadre des études surveillées, de 16h30 à 18h00, des animateurs sont recrutés en complément des équipes enseignantes pour l'encadrement des élèves.

En 2005

Coût de l'encadrement des études surveillées : 114 147 €

91 enseignants et 12 animateurs encadrent les études surveillées.

Application d'un tarif journalier au quotient de 0,53 € à 1,94 €.

Perspective

Transformer les études surveillées en études dirigées afin de participer plus activement à la prévention de l'échec scolaire.

5.3.2- Accompagnement à la scolarité

En 2005-2006, la Ville a accompagné et financé des associations proposant de l'accompagnement à la scolarité aux élèves élémentaires et à quelques collégiens :

- Kinkiliha avec La Scène buissonnière et le Club Espoir,
- le Secours Populaire.

5.4- Animations de quartier

Objectifs

- Accueillir tous les enfants et inciter ceux qui ne fréquentent pas les structures municipales à le faire.
- Les aider à gérer leur temps.
- Favoriser la connaissance des structures municipales notamment sportives.
- Développer l'apprentissage de la vie en collectivité.

Accueil des enfants de 6 à 12 ans, 3 soirs par semaine les mardis, jeudis et vendredis de 17 h à 19 h sur les quartiers Dulcie September, Orme au Chat, Gagarine, Monmousseau, Pierre et Marie Curie. Encadrement de l'activité : 5 responsables et 38 titulaires. Ils consacrent 15% de leur temps de travail annuel à cette prestation.

Effectif moyen journalier : 95 enfants.

Les animations de quartier sont gratuites.

Perspective

Créer des passerelles entre les études, les animations de quartiers et l'accompagnement à la scolarité conduit par les associations.

PJ : bilans par école (maternelle et élémentaire)